



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Logement étudiant

Question écrite n° 16410

Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de M. le ministre de la ville et du logement sur le marché du logement étudiant. En effet, malgré les objectifs régulièrement réaffirmés en matière de développement et de diversification de l'offre de logements dédiés aux étudiants, les capacités d'accueil des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) demeurent rapidement saturées dès l'ouverture des campagnes de demandes. Cette situation contraint un nombre significatif d'étudiants à se reporter vers le parc locatif privé, caractérisé à la fois par un niveau de loyers élevé et par une disponibilité insuffisante, particulièrement en période de rentrée universitaire. Cette tension est par ailleurs accentuée par le développement des locations de courte durée, qui contribuent à réduire structurellement l'offre de logements accessibles sur le long terme. Il en résulte, pour de nombreux jeunes, des difficultés accrues d'accès à un hébergement stable, les conduisant parfois à accepter des solutions éloignées des établissements d'enseignement ou à recourir à des formes de logement précaires. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser les mesures envisagées par le Gouvernement afin de renforcer l'offre de logements étudiants et de mieux réguler les tensions affectant le marché locatif destiné à ce public.

Données clés

Auteur : [M. Ian Boucard](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16410

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Ville et Logement](#)

Ministère attributaire : [Ville et Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5925